

Anticiper et prévenir les risques liés au *changement climatique*, pour les infrastructures

ALAIN ANDRÉ ET DIDIER GARDINAL

Ponts, routes, aéroports, gares, ports ou encore réseaux de distribution d'énergie et d'eau... les infrastructures sont omniprésentes dans notre quotidien et permettent le fonctionnement et le développement des territoires ainsi que les liens entre citoyennes et citoyens. Pourtant indispensables, elles sont souvent insuffisamment entretenues, parfois depuis des décennies.

Un manque d'entretien qui se cumule aux aléas climatiques plus fréquents et violents

Ce retard cumulé d'entretien et de rénovation génère une « dette grise » qui rend les infrastructures vétustes et accroît leur vulnérabilité face au changement climatique qui s'accroît. Vagues de chaleur, inondations, retrait-gonflement des argiles, glissements de terrain, submersion marine... ces phénomènes de plus en plus fréquents et intenses entraînent déjà des dégradations accélérées et des coûts considérables pour la collectivité, notamment pour les territoires ultra-marins, qui y sont exposés à une échéance encore plus rapprochée que l'Hexagone, notamment pour la montée des eaux.

Il est urgent d'investir et d'anticiper

Face à ces constats, le CESE note une prise de conscience croissante, comme en témoigne la mise en œuvre du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) 3 et de la trajectoire de référence du réchauffement climatique (TRACC) à + 4 °C pour la France d'ici 2100. Mais celle-ci reste insuffisante au regard des enjeux. Selon le Haut Conseil pour le climat, le déficit d'adaptation se creuse dans notre pays : « *alors que le climat se réchauffe vite, les financements et la gouvernance tardent à se mettre en place* ». En outre, malgré leurs coûts, ces investissements sont aussi une opportunité de développement et d'emploi.

C'est pourquoi le CESE appelle à investir de manière massive et urgente dans l'adaptation des infrastructures pour diminuer leurs contributions aux émissions de gaz à effet de serre (objectif d'atténuation) et pour améliorer leur résistance et résilience au réchauffement et aux aléas climatiques (objectif d'adaptation).

Le CESE formule 21 préconisations pour anticiper l'augmentation considérable des coûts de prévention et d'adaptation des infrastructures via une priorisation intégrant approche systémique et logique de solidarité.

**De 1,5 à 2Md€ par an
à investir pour
anticiper et réparer
les dégâts causés
par la dérive
climatique sur les
infrastructures**

Source Carbone 4

Anticiper et prévenir les risques liés au *changement climatique* pour les infrastructures

AVIS

1 MIEUX MESURER ET IDENTIFIER LES RISQUES

Comment ?

→ **En établissant une cartographie actualisée du patrimoine d'infrastructures** selon leur typologie et sous le pilotage des services de l'État experts en associant tous les acteurs concernés.

→ **En estimant précisément le coût de l'adaptation des infrastructures dans les territoires et y inclure, en le distinguant, le montant de la « dette grise »** par les propriétaires et gestionnaires d'infrastructures, avec le soutien du Cerema.

2 AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

Comment ?

→ **En mettant en place une gouvernance nationale intégrée des infrastructures par l'État**, fondée sur une stratégie interministérielle pilotée par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) et par une mise en œuvre coordonnée des investissements par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et Haut-Commissariat à la stratégie et au Plan. Elle y associera le Conseil d'orientation des infrastructures (COI), ouvert à la société civile et aux parties prenantes.

3 METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE SYSTÉMIQUE D'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES

Comment ?

→ **En amplifiant les investissements de l'État, des collectivités territoriales et des opérateurs** en fonction de leur utilité dans le cadre d'une analyse systémique et

prospective. En engageant sans attendre les travaux préventifs de remise à niveau des infrastructures les plus dégradées, et en intégrant un « réflexe adaptation » prenant en compte les potentielles évolutions d'usage.

→ **Adopter une loi pluriannuelle de financement du PNACC 3.**

4 ASSURER LES FINANCEMENTS NÉCESSAIRES

Comment ?

→ **En augmentant significativement les financements par les pouvoirs publics, le Gouvernement et le Parlement, et en les réorientant pour accompagner l'adaptation des infrastructures.** En mettant en place de manière pérenne (législation cadre et programmation pluriannuelle), la Conférence de financement des infrastructures, en sécurisant les financements en faveur d'infrastructures résilientes et en développant des modèles économiques innovants.

5 CONFORTER LES CAPACITÉS DU SYSTÈME ASSURANTIEL DANS CE NOUVEAU CONTEXTE

Comment ?

→ **En installant une « mission » gouvernementale sur l'assurabilité des infrastructures**, pilotée par les autorités publiques, réunissant les assureurs et réassureurs, avec une représentation de France assureurs, des élus et élus ainsi que de la société civile, dans le prolongement du Roquelaure de l'assurabilité des territoires.

LES RAPPORTEURS

Alain André

01 44 43 62 20 r • alain.andre@lecese.fr

Alain André est cadre EDF et membre du groupe CGT- Force ouvrière, syndicat qu'il représente au CESE. Il siège au sein de la Commission Territoires, agriculture et alimentation, de la Délégation aux Outre-mer, dont il est vice-président, et de la Commission temporaire « Cannabis » du CESE.

Didier Gardinal

01 44 43 62 20 r • didier.gardinal@wanadoo.fr

Didier Gardinal est ancien Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Midi-Pyrénées, et Trésorier de CCI France, qu'il représente au CESE. Il siège à la Commission Territoires, agriculture et alimentation et à la Commission temporaire « Fin de vie ».